

FOCUS

UNE AIDE, UNE SUCCESS STORY !

sur:

SCALDIS Saint-Martin

Carte d'identité

NOM

Scaldis Saint-Martin

ANNÉE DE CRÉATION

1964

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Blanchisserie industrielle

CHIFFRE D'AFFAIRES

8 millions d'euros en 2014

NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYÉES

48

ADRESSE

Rue de la Hurtrie, 36

7600 PERUWELZ

TÉLÉPHONE

069 77 16 25

SITE INTERNET

www.scaldis.be

Texte: **Jacqueline REMITS** • jacqueline.remits@skynet.bePhotos: **BeMicron** (p.11)

pour l'industrie pharmaceutique. «Le personnel porte des vêtements de travail, non pas pour ne pas se salir, mais pour empêcher que des particules polluent et/ou détruisent le matériel ou le produit fabriqué», souligne Vincent Vanneste, Administrateur délégué.

binaison peut être utilisée dans pratiquement toutes les classes de salles propres. Le succès de cette technique d'habillage est reconnu comme "Best Practices". Nous nous appuyons sur un réseau de partenaires de plus en plus étoffé. Nous avons définitivement modernisé la procédure d'habillage en salles propres. La marque est devenue une référence sans concurrence.»

UN SYSTÈME D'HABILLAGE RÉVOLUTIONNAIRE

Ces vêtements sont conçus très différemment de vêtements ordinaires. «Les vêtements clean-room constituent une grande partie du développement de notre société. Une PME comme la nôtre n'a pas les ressources suffisantes pour avoir son propre centre de recherche et développement, même si nous avons un service qualité. Sur la partie process, nous avons beaucoup travaillé avec Centexbel.» Le produit a été développé en interne. Fabriqués à partir d'un tissu soigneusement sélectionné pour sa qualité, sa performance et sa fiabilité dans le temps, les vêtements offrent une excellente résistance mécanique. Grâce à une paroi technique filtrante

Blanchisserie industrielle spécialisée dans l'entretien de vêtements professionnels, *Scaldis Saint-Martin* a fortement évolué ces dernières années grâce à ses innovations. Tout a commencé par un lavoir ouvert en 1964 à Antoing, au bord de l'Escaut, d'où le nom de *Scaldis*. En 1979, la blanchisserie s'installe dans le parc industriel de Péruwelz. Le chiffre d'affaires augmente régulièrement grâce à d'importants investissements. Depuis plus de 20 ans, avec sa division *Micronclean*, la société s'est spécialisée dans la décontamination de vêtements pour salles propres, principalement

Sous la marque *BeMicron*®, l'entreprise a développé un système d'habillage révolutionnaire qu'elle a fait breveter. «C'est en cherchant à simplifier la procédure d'habillage et en visant à limiter tout risque de contamination lors de l'habillage qu'est née l'idée de développer un nouveau produit "ready-to-use" pour entrer en salles propres. Aujourd'hui, une large gamme de produits uniques et performants est commercialisée sous cette marque. La com-

faitement lisse devant comme derrière, ils constituent une véritable barrière contre la contamination humaine. Produits en sous-traitance selon un cahier des charges précis, les vêtements sont ensuite décontaminés en interne.

«Ces vêtements, explique Vincent Van-neste, sont utilisés en salles propres principalement dans l'industrie pharmaceutique, pour protéger le produit en train d'être fabriqué. À l'inverse du vêtement classique, qui sert à protéger la personne contre un risque, le vêtement est ici utilisé comme un filtre. C'est ce qui va empêcher les contaminations, les bactéries, de migrer de l'intérieur vers l'extérieur du vêtement. La particularité du traitement de ce vêtement ? Avec le système de pliage et la procédure d'habillage brevetés, les gestes de l'opérateur s'enchaînent automatiquement sans toucher l'extérieur de la tenue et sans erreur de procédure, de manière très simple.»

UNE AIDE WALLONNE EN CAS D'OPPOSITION

Pour cette invention, la combinaison BeMicron® est couverte par un brevet déposé en 2009 auprès de l'Office européen des brevets. «Grâce à ce brevet, Scaldis est la seule à pouvoir proposer cette combinaison, précise l'Administrateur délégué. Elle permet à l'utilisateur de l'enfiler comme un pull sans contaminer la face extérieure. Le brevet couvre également le pliage et le procédé d'habillage. La société est attentive à

ses droits de propriété intellectuelle et lutte donc contre les contrefaçons présentes sur le marché. L'utilisation de ces combinaisons contrefaisantes expose également l'utilisateur à des poursuites, car ce brevet couvre également le procédé d'habillage.»

La validité du brevet européen protégeant la combinaison BeMicron® (brevet EP 2303044) a récemment été contestée dans le cadre d'une procédure d'opposition devant l'Office européen des brevets. Celui-ci a toutefois rejeté les arguments développés par les opposants au brevet et a décidé de maintenir sa validité, considérant que cette combinaison pour salles blanches était nouvelle et inventive. Les opposants exercent cependant leur droit de recours à l'encontre de cette décision.

«Nous avons déjà bénéficié de l'aide PATEX lors du dépôt de brevet. Dans le cas présent, la Région wallonne intervient, via la subvention PATOP, non seulement dans les honoraires et frais de conseil mais nous aide également à remplir les formalités découlant d'une opposition à la délivrance du brevet européen, reprend Vincent Van-neste. Il est rassurant de se sentir épaulé par la DGO6 et son expert en brevets dans les démarches de défense de nos droits. C'est précieux. Surtout dans notre perspective de développement à l'étranger, où nous sommes à la recherche de partenaires et d'établissements comme le nôtre, capables de traiter les vêtements comme l'exige notre produit.» ■

L'aide Dépôt ou extension de brevet: PATOP en résumé:

Type de promoteur:

Petite ou moyenne entreprise dont le siège d'exploitation se situe en Wallonie.

Partenariat:

Sans objet.

Objet:

Le dispositif comporte 3 volets dont le PATOP: formalités qui découlent d'une opposition dans les mois qui suivent la délivrance d'un brevet européen ayant fait l'objet d'une aide PATEX.

Les 2 autres volets sont: PATDE (dépôt d'une 1^e demande et demande de recherche d'antériorité), PATEX (formalités subséquentes au 1^{er} dépôt et procédures d'extension territoriale de la protection).

Taux d'intervention:

L'intervention maximale de l'aide varie entre 15 et 50% des dépenses admissibles en fonction du type d'entreprise et des caractéristiques du projet.

Dépenses éligibles:

Le détail des dépenses éligibles pour chaque volet d'intervention est disponible à l'adresse <http://recherche-technologie.wallonie.be/go/brevet>.

Propriété des résultats:

Vous êtes propriétaire des brevets dans le respect de la convention.

+ Plus d'infos



Département du Développement technologique
Direction de l'Accompagnement
de la Recherche

Tél.: +32 (0)81 33 44 84

nathalie.leboeuf@spw.wallonie.be

<http://recherche-technologie.wallonie.be/go/brevet>

